
**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2024

TABLEAU NUMERIQUE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats

Durée : 1 heure

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif. L'utilisation des stylos à l'encre thermosensible ou encre gel et s'effaçant à la friction ou à la gomme, est vivement déconseillée, puisque ce type d'encre a tendance à s'effacer à la chaleur.
- L'usage du crayon de bois est interdit.
- L'utilisation d'une calculatrice électronique programmable ou non programmable sans dispositif de communication à distance est autorisée.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront pas ramassées/prises en compte.

Depuis plusieurs mois, le nombre de bornes de recharge publiques des véhicules électriques croît rapidement en France.

Dans la région X, les bornes de recharge sont réparties selon cinq sites d'implantation :

- les commerces
- les parkings
- la voirie
- les entreprises
- et un dernier groupe de sites que l'on nommera « autres »

Au 31/12/2022, il y avait 7 250 bornes implantées dans la région X.

Parmi celles-ci, 36 % des bornes étaient installées dans les commerces alors que 1/25ème était mis en place dans les entreprises.

On pouvait dénombrer 145 bornes du groupe de sites « autres », soit 17 fois moins que le nombre de bornes établies dans les parkings.

Au 31/12/2023, le nombre total de bornes dans cette région s'élève à 10 980.

Sur ces 10 980 bornes, 3/4 sont implantées dans les commerces et les parkings. Le pourcentage de bornes mises en place dans les entreprises par rapport à 2022 est inchangé et est quatre fois plus grand que celui du groupe de sites « autres ».

Il y a 3 843 bornes implantées dans les parkings.

A partir des données ci-dessus, établir un tableau numérique faisant apparaître pour l'année 2022 et pour l'année 2023 par site d'implantation et pour l'ensemble :

- Le nombre de bornes de recharge,
- La répartition en pourcentage de ces bornes,
- L'évolution en pourcentage du nombre de bornes de recharge entre 2022 et 2023.

Sachant que le coût total d'une borne, installation comprise, est fixé à 21 375 euros, indiquez dans le tableau, par site d'implantation et pour l'ensemble, le coût en euros des bornes installées au titre de l'année 2023.

Les effectifs seront arrondis à l'unité, les pourcentages au dixième.

Les calculs ne sont pas à justifier.